

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2019 à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 10 décembre 2019. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°07 – DB du 17/12/2019

Rapporteur : Monsieur le Président

**Ouverture de crédits d'investissements 2020
Budget Principal et Budget annexe Restauration**

L'article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption [...] ».

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans les limites fixées par la réglementation, soit à une hauteur de 25% des crédits réels ouverts d'investissements 2019 hors crédits afférents au remboursement de la dette.

Budget	Crédits réels d'investissement 2019, hors dette	Limite légale de 25% des crédits
Budget principal	11 989 279 €	2 997 320 €
Budget annexe restauration	179 299 €	44 825 €

Ces crédits serviront à financer les dépenses d'investissement relatives aux opérations suivantes à engager en début d'année :

Budget Principal Opérations et super-opération (selon niveau de vote)	N° d'opération et de super-opération (selon niveau de vote)	Montant de dépense ouvert
CONTENEURISATION OM	20013	15 000,00 €
LOGEMENT SOCIAL	20041	30 000,00 €
ECO EMPLOI COMMERCES	200803	45 000,00 €
EQUIPEMENT SPORTIF	20102	200 000,00 €
STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE	201101	15 000,00 €
BIOMASSE	201301	10 000,00 €
VOIES DOUCES	201601	20 000,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC	201602	100 000,00 €
PROGRAMME VOIRIE 2016-2019	201619	300 000,00 €
PLU I	201620	30 000,00 €
DECHETTERIE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201801 / 052012	285 000,00 €
TOURISME	201802	677 320,00 €
GESTION PATRIMONIALE / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201803 / 052012	250 000,00 €
POLE D'ECHANGE MULTI-MODAL	2019002	20 000,00 €
Nouvel Equipement Aquatique / Programmes immobiliers et patrimoniaux	201901 / 052012	150 000,00 €
PROGRAMMATION VOIRIE 2019 2021	2019021	500 000,00 €
EQUIPEMENT MATERIEL	9701	130 000,00 €
ETUDES DIVERSES	9710	220 000,00 €
TOTAL Budget Principal		2 997 320,00 €

Opérations – Budget annexe Restauration	201603	44 825.00 €
TOTAL Budget annexe Restauration		44 825.00 €

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à engager les dépenses d'investissement, avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite réglementaire de 25% des crédits réels ouverts d'investissement en 2019 :

- 2 997 320 € sur le budget principal,
- 44 825 € sur le budget annexe restauration.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC